

**DSCC 94 : Commission de suivi de l'accord distribution du 26 septembre 2017**



## Promo 1.3, Prime Rouleurs 7 €, 25jours séca...

### LA CFDT VOUS DIT TOUT !

#### ❖ Promotion 1.2 vers 1.3

Si plusieurs dizaines de collègues ont pu bénéficier du 1.3 depuis l'accord de février, la CFDT ne lâche rien pour accélérer la mise en œuvre des promotions pour tous les facteurs, tous les facteurs polyvalents ayant les 2 ans d'ancienneté nécessaire.

Dates des 2 prochains dispositifs de promotions 1.3 :

07 octobre et 03 décembre 2017



#### ❖ Séca 25 jours - Prime 7 € Facteurs Polyvalents

**Contrôlez vos fiches de paie et tenez votre listing de séca à jour pour ne pas vous faire « berner » !**



↪ **25 jours de Séca :** L'accord a permis pour 2017 de limiter la sécabilité supplémentaire à 25 jours maximum et d'éviter certains abus et pressions !

Pour rappel certains bureaux effectuaient des mois de sécabilité avant la signature de cet accord (**Créteil PDC : 26 semaines de séca en 2016 !!!**)

**Conseil :** La CFDT invite les facteurs à noter les sécabilités effectuées afin de faire respecter cet engagement. Si la Direction nous transmet un tableau de suivi de la sécabilité par bureau, il est impératif de s'assurer qu'il intègre toutes les formes de sécabilité supplémentaire... N'hésitez pas à nous interpeller !

**La CFDT souhaite que les sécabilités effectuées soient intégrées dans la BOX RH.**

↪ **Prime 7 € :** La CFDT est intervenue en août pour régler les difficultés d'attribution de la prime de remplacement de 7 euros par jour et solutionner certaines injustices !

**Conseil :** Chaque remplaçant doit contrôler sur sa fiche de paie qu'elle est bien versée pour tous les jours travaillés.

**Cette prime équivaut en moyenne à 150€/mois.**

Dans un tract récent, nos camarades de SUD prétendent être intervenus pour défendre cet accord et demander le versement de cette prime !!!  
Curieux quant en parallèle SUD a dénoncé cet accord et a saisi la justice pour le faire invalider !

**Si le juge leur donne raison, l'accord tombe avec l'ensemble des mesures**

➔ **Plus de limitation de 30 jours de séca/an (c'est la séca à tire-larigot !)**

➔ **Plus de prime de remplacement de 7 €/jour (-150 € sur la fiche de paie pour les facteurs polyvalents)...**

Pour faire respecter les engagements pris dans cet accord et améliorer vos conditions de travail...